

# Le CHASSEUR VAROIS

Magazine de la Fédération Départementale des Chasseurs du Var

N° 32 - NOVEMBRE - 2022

Trimestriel gratuit - ISSN 2428 - 7253



**NOUS VOUS SOUHAITONS  
D'EXCELLENTE FÊTES DE FIN D'ANNÉE**

Aucun gibier, aucun trophée ne vaut une vie humaine !



## Fédération Départementale des Chasseurs

du VAR (83)

### Fédération Départementale des Chasseurs du Var

Place Georges Clémenceau

21, rue de Tielt - 83170 BRIGNOLES

Tél. + 33(0)4 22 60 83 83

Fax : +33(0)4 94 59 54 35

<http://fdc83.com>

Mail : [contact@fdc83.com](mailto:contact@fdc83.com)



## INFORMATIONS UTILES

### Fédération Nationale des Chasseurs (FNC)

Tél. : 01 41 09 65 10 - Site : [www.chasseurdefrance.com](http://www.chasseurdefrance.com)

### Office National des Forêts (ONF)

Tél. : 04 98 01 32 50 - Site : [www.onf.fr](http://www.onf.fr)

### Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)

Tél. : 04 94 46 81 72 - Toulon

### Association des Piégeurs Agréés du Var (APAV)

Le président : Claude GAIERO - Tél. : 06 72 36 35 83  
Site : [www.piegeurduvar.fr](http://www.piegeurduvar.fr) - Mail : [piegeurduvar@gmail.com](mailto:piegeurduvar@gmail.com)

### AFACCC83

Le président : Alain ZACCHEI - Tél. : 06.70.84.69.29  
Marc ALBINELLI - Tél. : 06.76.77.03.61 Mail. : [gbleu83@hotmail.fr](mailto:gbleu83@hotmail.fr)

### Fédération des Gardes Particuliers du Var (FGPV)

Le président Frédéric ALBERCA Tél. : 06.16.57.1.44  
Site : [www.fgpv.fr](http://www.fgpv.fr) - Mail : [fgpv@sfr.fr](mailto:fgpv@sfr.fr)

### Amicale des Gardes Particulier

Stéphane SERNA et François MITRAN Tel : 06 12 35 52 97  
Mail : [fmitran@orange.fr](mailto:fmitran@orange.fr)

### IMPCF

Tél. : 04 66 35 93 15 - Site : [www.impcf.eu](http://www.impcf.eu)

### Office Français de la Biodiversité (OFB)

Tél. 04 94 68 76 59 - Site : [www.ofb.gouv.fr](http://www.ofb.gouv.fr)

### Les lieutenants de Louveterie du Var

Le président : Emile SAMAT  
Tél. : 04 94 26 11 37 ou 06 88 90 52 11

### Union Nationale pour l'Utilisation de Chien de Rouge

Le président : Jean-Louis BRIATORE (UNUCR)  
Tél. : 06 26 31 85 15 - Site : [www.unucr.fr](http://www.unucr.fr)

### ADCGG83

Le président : Gérard ARNOULT - Tél. : 06 07 56 58 01  
Site : [www.ancgg.org/ad83](http://www.ancgg.org/ad83) - Email : [arnoultge@wanadoo.fr](mailto:arnoultge@wanadoo.fr)

### Association Varoise de Chasse Maritime (Le Colvert)

Le président : Lionel QUENO Tél. : 06 03 83 28 56

### Association Des Jeunes Chasseurs du Var (ADJC83)

Le président Adrien DOVETTA - Tél. : 06.79.40.02.32  
Mail : [adrien.dovetta@gmail.com](mailto:adrien.dovetta@gmail.com)  
Site : [associationdesjeuneschasseursduvar.s2.yapla.com/fr](http://associationdesjeuneschasseursduvar.s2.yapla.com/fr)

## SOMMAIRE

03	EDITO
04	30 Propositions du Sénat...
05	La FNC a immédiatement réagit !
07	IMPCF fait peau neuve ...
08	Communiqué Glu
09	Billet d'humeur écrit un soir de 30 septembre...
10	Associations des Propriétaires Forestiers et Agricoles...
11	Nouveau mode d'inscription à l'examen...
11	La formation décennale sécurité à la chasse ...
14	Simulation tir
15	Un dimanche à la chasse
17	La confédération nationale des garderies ...
18	Les chasseurs du GIC Siou Blanc...
19	Les petits Bleus de Gascogne des coteaux varois...
20	Brevet Grand Gibier 2023
22	Hommage Jacques CANNOLE
22	Hommage Daniel MICHELIS
23	Heures légales [...] du soleil et petites annonces

### ÉDITEUR DE PUBLICATION FDC83

Directeur et Rédacteur en chef :  
Laurent FAUDON, Président FDC83

### ADMINISTRATION, PUBLICITÉ PETITES ANNONCES

Téléphone réservé aux annonceurs :  
07 88 57 84 82  
Mail : [mag@fdc83.com](mailto:mag@fdc83.com)

### RÉDACTION

FDC83, ElanCom, Christel HELSTROFFER

DÉPÔT LÉGAL : ISSN 2428-7253

### IMPRESSON

Print concept  
Traverse de la Bourgade  
13400 AUBAGNE

### © CRÉDIT PHOTOS

FDC83, FNC, DR, Christel HELSTROFFER,  
Dominique Gest

### CONCEPTION DE LA MAQUETTE ET MISE EN PAGE

ElanCom  
Mail : [contact.elancom@gmail.com](mailto:contact.elancom@gmail.com)



Chers amis,

Nous sommes en plein cœur de notre saison cynégétique et l'actualité pour le mois d'octobre reste très dense.

Tout d'abord le dossier glu, chargé en rebondissements. En effet, malgré le travail de groupe acharné mis en place par la Fédération Nationale des Chasseurs, notre chasse traditionnelle est restée dans le tiroir. Ni le Président de la République, ni le Ministre de l'Écologie et son Secrétaire d'État n'ont voulu prendre un arrêté, même en présentant un arrêté à titre expérimental, afin que tous les chasseurs de cette

chasse traditionnelle puissent recommencer à pratiquer la glu. Mais le combat continue et nous ne baisserons pas les bras pour défendre au mieux ce dossier. A noter que notre administrateur fédéral, Marc ALLIONE, fait partie de la commission nationale chasse traditionnelle.

Au niveau sécurité chasse, comme je vous l'ai présenté lors de notre assemblée générale, nous avons mis en place un stage de sensibilisation pour les auteurs d'infractions de 4<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup> classe relatives à la sécurité à la chasse. Déjà deux stages ont été effectués dans nos locaux à Brignoles, en présence d'un représentant du Procureur de la République de Draguignan, de l'Office français de la biodiversité et de la Fédération des chasseurs. C'est un stage complet et très instructif axé sur les règles essentielles de sécurité à la chasse.

Vous avez été informé du fait que le Sénat a rendu son rapport sur la sécurité à la chasse et a présenté 30 résolutions. Il est à noter que certaines sont déjà mises en place dans notre département mais que d'autres augurent des heures sombres pour notre passion, notamment le durcissement de la formation à l'examen du permis de chasser. J'ai aussitôt pris contact avec nos sénateurs varois afin d'en apprendre davantage et je reste vigilant sur l'avenir de ces résolutions.

Un projet de plus réalisé ! L'association des propriétaires forestiers et agricoles de la région PACA Sud est constituée, composée d'un conseil d'administration de 13 personnes. Son but premier est de communiquer en informant les usagers de la nature (vététiste, promeneur, randonneur) que lorsqu'ils sont dans la colline, ils sont souvent chez quelqu'un. C'est une grande avancée pour notre passion et un large moyen de communication.

Comme chaque année, le troisième dimanche d'octobre, la Fédération a relayé dans notre département, l'opération « *un dimanche à la chasse* ». Cette année, une soixantaine de personnes se sont inscrites dans les diverses sociétés de chasse participantes dont un élu, monsieur le député Philippe LOTTIAUX. Cette matinée de chasse a permis de faire découvrir à ces non-chasseurs notre pratique et de chasser les idées reçues. Quelques participants vont même passer leur permis de chasser.

Concernant la communication, nous avons souhaité renouveler notre convention pour la diffusion de spots publicitaires sur la chaîne de télévision BFM VAR. Vous pourrez les regarder sur cette chaîne ou directement sur notre site internet. La communication est un outil important, il faut continuer à travailler sur la diffusion d'informations et expliquer à tous que l'on chasse, mais aussi que l'on aménage les territoires toute l'année.

Un point sur les maladies. La peste porcine africaine est toujours présente en Italie et tous les départements limitrophes restent très vigilants pour qu'elle n'entre pas en France. Pour le département du Var, nous restons en retrait tout en gardant un œil sur l'avancé du dossier.

Plusieurs foyers de grippe aviaire se sont déclarés, notamment en Bretagne et en Pays de Loire. Nous recevons régulièrement des informations sur l'avancée de cette maladie qui reste dangereuse pour le petit gibier.

Ce numéro étant le dernier de l'année, je vous souhaite, un peu précocement, une excellente année 2023 et de très bonnes fêtes de fin d'année.

En Saint-Hubert

Bien amicalement

Le Président  
Laurent FAUDON

## 30 PROPOSITIONS DU SÉNAT POUR LA SÉCURITÉ À LA CHASSE

APRÈS PLUSIEURS MOIS D'AUDITION, LA MISSION DE CONTRÔLE SUR LA SÉCURISATION DE LA CHASSE VIENT DE RENDRE SON RAPPORT. UN RAPPORT ATTENDU PAR DE NOMBREUX CHASSEURS, MAIS ÉGALEMENT NON CHASSEURS, COMPORTANT NON MOINS DE 30 PROPOSITIONS.

1. Promouvoir une culture de la sécurité. Retenir l'objectif tendant vers le zéro accident comme processus permanent.

2. Ne pas interdire les carabines, mais actualiser la circulaire de 1982 interdisant les tirs vers les maisons ou les routes en y incluant les carabines.

3. Développer les audits de sécurité des territoires de chasse au niveau départemental et local.

4. Renforcer l'examen du permis de chasser en rendant obligatoire la maîtrise des armes semi-automatiques, ainsi qu'une épreuve de performance au tir.

5. Généraliser le tutorat des jeunes permis lors de la première année de chasse et des chasseurs mineurs jusqu'à leur majorité.

6. Développer la formation des chasseurs aux premiers secours : PSC1 obligatoire pour passer le permis de chasser, présence d'un chasseur formé et d'une trousse de premiers secours lors des chasses collectives.

7. Conditionner la possession des carabines à une journée de formation théorique et pratique (si elle n'est pas incluse lors du permis de chasser).

8. Rendre obligatoire la formation d'organisateur de battues. L'assortir d'une obligation d'assurance.

9. Compléter la formation décennale sur la sécurité par un volet pratique. La rendre obligatoire avant toute validation après dix ans sans chasser.

10. Développer les formations pour corriger les comportements dangereux sur décision des FDC, des ACCA, de l'OFB ou des parquets notamment via des stages alternatifs aux poursuites.

11. Rendre le certificat médical annuel obligatoire. Aligner la chasse sur les sports avec arme.

12. Interdire l'alcool lors de la chasse. Aligner le taux d'alcoolémie retenu et les sanctions sur les règles en vigueur en matière de code de la route.

13. Développer une culture du tir : formation au tir, réglage des armes, installation de stands...

14. Améliorer le suivi de la détention des armes et le contrôle de l'inscription au Finiada en cas de chasse accompagnée et de procédure judiciaire, notamment en cas de violences.

15. Poursuivre l'harmonisation dans la loi des principales règles de sécurité à la chasse et donner au préfet la possibilité de provoquer la révision du SDGC pour des raisons de sécurité.

16. Soutenir l'action des fédérations de chasseurs en faveur des postes de tir surélevés. Renforcer les sanctions à l'encontre des actes de vol, de destruction et de sabotage des équipements de sécurité.

17. Rendre obligatoire l'utilisation d'un témoin de chambre vide pour garantir la neutralisation des armes et la rendre visible de tous.

18. Populariser les méthodes de chasse plus sûres, dont la traque-affût, et lever les obstacles réglementaires lorsqu'ils existent.

19. Déclaration préalable obligatoire des battues aux grands gibiers et favoriser la prise d'arrêtés interdisant l'accès aux zones de chasse lorsque les conditions de sécurité le justifient. Rendre ces données disponibles en open data.

20. Introduire dans le code pénal un délit d'entrave au déroulement d'activités sportives ou de loisirs légales.

21. Permettre aux préfets de limiter les jours et horaires de chasse pour assurer la sécurité des personnes.

22. Préserver les effectifs de l'OFB en matière de police de la chasse. Prendre l'arrêté des ministres de la justice et de l'environnement permettant aux inspecteurs de l'OFB de bénéficier de prérogatives de police judiciaire accrues.

23. Rendre les policiers municipaux compétents en matière de police de la chasse.

24. Clarifier les prérogatives des agents de développement et des gardes chasse particuliers afin d'accroître les contrôles en matière de police de la chasse.



25. Permettre la déduction fiscale des frais engagés par les lieutenants de louveterie dans l'exercice de leurs missions de service public.

26. Clarifier les missions des commissions départementales de sécurité des FDC pour prévenir et sanctionner les comportements dangereux.

27. Mieux graduer la suspension ou le retrait du permis de chasser en fonction de la gravité de l'infraction. En cas d'homicide par tir direct, le retrait du permis pourrait être systématique et l'interdiction de le repasser portée à dix ans.

28. Ne pas retenir de jour sans chasse au niveau national. Mais mettre en place un dialogue qui permettra des adaptations locales concertées entre les acteurs du territoire.

29. Créer une plateforme de recueil des incidents et conflits d'usages liés à la chasse sous la responsabilité de l'OFB.

30. Développer les outils de dialogue entre les chasseurs et les autres acteurs de la nature. S'assurer que les FDC soient membres des PNR, des CDESI et du réseau Suricate. Généraliser les chartes avec les fédérations des sports de nature.



## LA FÉDÉRATION NATIONALE DES CHASSEURS A IMMÉDIATEMENT RÉAGI !

SÉCURITÉ À LA CHASSE : UN RAPPORT SÉNATORIAL SOUS LA FORME D'UN « MILLE FEUILLE » DE CONTRAINTES INADAPTÉES ET IRRÉALISTES

14 septembre 2022 à Issy-les-Moulineaux

Après 11 mois de travail, la mission sénatoriale sur la sécurité à la chasse vient de rendre son rapport et formule 30 propositions. La FNC dénonce un catalogue de mesures totalement à charge contre la pratique de la chasse populaire, avec des mesures franchement inutiles car déjà mises en œuvre par les Fédérations des chasseurs, une série de mesures démagogiques et volontairement anti-chasse destinées à l'opinion publique et enfin des mesures particulièrement contraignantes mais peu efficaces.

Rien ne manque dans ce parfait manuel à usage des anti-chasse. Même si « *le jour sans chasse au niveau national* », n'est pas retenu en tant que tel, la proposition 21, « *permet aux préfets de limiter les jours et horaires de chasse pour assurer la sécurité des personnes* » ! Autant dire que ce nouveau rôle d'arbitre du préfet pour des motifs de sécurité des personnes risque d'être particulièrement exposé. Et, pour satisfaire les plus ultra, la tentation sera grande d'interdire la chasse !

Pour la FNC, ce rapport est profondément choquant car il fait le grand écart entre le constat très pragmatique et positif énoncé par les sénateurs et les mesures à charge. Pour rester dans le médiatiquement correct, les rédacteurs ont cédé aux élucubrations anti chasse des élus Verts et de la France Insoumise, en oubliant leur bon sens d'élus représentant les territoires ruraux.

Dans ce rapport, il est affiché clairement que la chasse « *représente une part marginale de l'accidentologie de la vie courante ou de pratique sportive avec 4 % des accidents* ». Les sénateurs reconnaissent que la chasse est « *10 fois moins meurtrière que la montagne* », qu'il y a 20 000 morts par an, par suite d'accidents domestiques de la vie courante dont plus de 400 noyades et que même le vélo et la trottinette provoquent beaucoup plus de morts par an. Malgré ce constat et cette comparaison réaliste, les auteurs de ce rapport, par méconnaissance ou dogmatisme, font des préconisations disproportionnées et irréalistes. Ce catalogue de mesures est d'autant plus choquant, qu'il s'appuie sur un constat qui fait l'éloge de l'efficacité des Fédérations des chasseurs en matière de sécurité.

Les sénateurs rappellent même que notre activité est « l'un des principaux loisirs des Français » et confirment la très forte baisse des accidents à la chasse depuis 20 ans, avec 74 % de baisse des accidents mortels (8 l'an dernier). Ils ajoutent que les collisions avec les animaux sauvages causent plus de victimes que la chasse, que l'alcool n'est que très rarement en cause dans les accidents de chasse et que les poursuites judiciaires sont systématiques dès lors qu'il y a un accident.

Les sénateurs font aussi le constat que depuis 2014, le permis de chasser totalise 30 % d'échecs parmi les candidats, ce qui montre l'exigence de ce volet pratique à la sécurité qui est, en plus, éliminatoire.

Pour conclure, ils considèrent que la législation a fortement été renforcée en matière d'armes et de sécurité publique avec un service d'information sur les armes (SIA) et le fichier des interdits d'armes (FINIADA).

Jamais, dans les recommandations des sénateurs, ne sont abordés les enjeux financiers et organisationnels pour les chasseurs et le monde de la chasse. La FNC défend une chasse populaire. Ces recommandations vont à l'encontre de ce principe. Toutes ces mesures, si elles étaient appliquées, engendreraient une diminution significative du nombre de chasseurs dans nos territoires ruraux et coûteraient des dizaines de millions d'euros aux chasseurs. Cela ne serait pas sans conséquence sur les missions de service public et d'intérêt général qui sont de leur responsabilité.

La FNC dénonce ce « mille-feuille » d'obligations qui viennent souvent en doublon de celles déjà existantes. On peut s'interroger sur le fait qu'il n'y ait pas, dans ce rapport, la moindre évaluation des actions nouvelles de sécurité à la chasse demandées par la FNC et qui ont été votées dans la loi de 2019. Rappelons que c'est la FNC qui a souhaité inscrire l'obligation faite à tous les chasseurs, tous les 10 ans, de suivre une formation. Elle consiste en une remise à niveau de leurs connaissances sur la sécurité. Depuis son lancement, 105 000 chasseurs ont été formés. Peu de pratiques dites de loisir peuvent se prévaloir d'un tel dispositif qui témoigne du sens des responsabilités des chasseurs.

De la même façon, la signature de chartes d'engagements avec les autres utilisateurs de nature est juste citée comme si rien n'était fait alors que le dialogue est intense et constructif entre la FNC, l'Alliance des Sports et Loisirs de Nature et d'autres Fédérations, et aboutira prochainement à des propositions concrètes.

La FNC n'a pas attendu le lancement de cette mission sénatoriale pour agir.

Pour Willy SCHRAEN, président de la FNC : *« Les opposants à la chasse en rêvaient, les sénateurs de la mission parlementaire l'ont fait ! Ce rapport sur la sécurité à la chasse avec ses 30 propositions liberticides a oublié d'en mentionner une 31<sup>e</sup> : interdire tout bonnement la chasse ! Ce qui reviendrait au même et serait plus sincère de la part de ces sénateurs, sous influence des anti-chasse. Ce rapport est un parfait manuel pour nos opposants qui font de leurs propositions d'interdiction des activités rurales un fonds de commerce électoral. Pourtant nous n'avons pas attendu les sénateurs pour agir pour une meilleure sécurité pour les chasseurs et les non-chasseurs, ni pour améliorer de nombreux points sécuritaires de notre pratique. Les chiffres parlent d'eux mêmes et chacun sait que la FNC a été à l'initiative de la mise en place de la formation décennale de tous les chasseurs sur ces enjeux de sécurité. Cet acharnement du politiquement correct, sous couvert de sécurité à la chasse, augure des heures sombres pour toutes les activités rurales notamment si les contraintes imposées aux chasseurs sont aussi imposées à toutes les activités sportives et de loisirs qui engendrent plus de morts que notre activité. Contrairement à ce qu'affirment les sénateurs dans leur catalogue de contraintes, il est tout à fait possible de promouvoir la notion de respect de la propriété privée, le concept de libertés individuelles et la sécurité dans la nature pour tous ».*





## L'IMPCF FAIT PEAU NEUVE MAIS CONTINUE LES COMBATS MENÉS DEPUIS 1990

Les Présidents se suivent en 2022 : ainsi comme Laurent Faudon a pris la succession de Marc MEISSEL à la Présidence de la Fédération des Chasseurs du Var, Rémi GANDY, Président de la Fédération des Chasseurs de la Drôme a pris la suite de Max ISOARD à la Présidence de l'IMPCF lors de la 33<sup>e</sup> assemblée générale qui s'est tenue le 6 septembre 2022 au siège social de la FDC de l'Hérault.

Élu à l'unanimité, Rémi GANDY a rappelé son passé de Directeur de la Maison Familiale et Rurale de MONDY qui a formé de très nombreux techniciens désormais en poste dans les FDC ou à l'OFB. Il a remercié ses prédécesseurs à la Présidence de l'IMPCF et notamment Marc MEISSEL pour ses 20 ans de Présidence.



Un aperçu de la Tribune lors de l'assemblée générale de l'IMPCF du 6 septembre 2022

### LES MEMBRES DU BUREAU EN 2022

- **Président** : Monsieur R. GANDY. Président de la Fédération des Chasseurs de la Drôme.
- **Vice-Présidents** :
  - Région Occitanie : Monsieur M. ALLIES. Président de la Fédération des Chasseurs de l'Hérault
  - Région Provence Alpes Côte d'Azur : Monsieur P. BOISSET. Président de la Fédération des Chasseurs des Hautes Alpes.
  - Région Auvergne Rhône Alpes : Monsieur L. GARNIER. Président de la Fédération des Chasseurs de Haute Loire.
  - Région Corse : Monsieur A-D. MANENTI. Président de la Fédération des Chasseurs de Corse du Sud.
- **Secrétaire** : Monsieur JP. SANSON. Président de la Fédération des Chasseurs des Pyrénées Orientales et Président de la Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie.
- **Trésorier** : Monsieur A. BRIANCON. Président de la Fédération des Chasseurs du Vaucluse.

Le Directeur scientifique, Jean-Claude RICCI, a fait une présentation de l'état d'avancement des programmes de recherches : Perdrix rouge – Lapin et résistance à la VHD- Biodiversité et aménagements cynégétiques (Thèse confiée à Nicolas FROUSTEY) pour terminer par l'Observatoire National Cynégétique et Scientifique Citoyen créé en 2010 avec l'ANDCTG, s'appuyant sur la science participative des chasseurs-observateurs.

Il a rappelé l'importance de cet Observatoire désormais soutenu financièrement par la Fédération Nationale des Chasseurs, notamment pour la défense des dates de chasse aux oiseaux migrateurs.

Concernant les Turdidés chassables (Merle noir et Grive) les résultats obtenus en 2021/2022 montrent bien que nous disposons d'éléments sérieux pour défendre la chasse de ces espèces jusqu'au 20 février.

La migration 2022 a déjà bien commencé selon les secteurs de la Région et plus généralement en France et si vous ne l'avez pas déjà fait, tous à vos tablettes, ordinateurs ou smartphones dans l'intérêt de la chasse de demain :

<http://www.observatoiremigrateurs.com>



## COMMUNIQUE GLU

Aix en Provence, le 30 septembre 2022

A cette période de l'année, traditionnellement, les « *glueurs* » de Provence préparent leurs postes et leurs verguettes ...

En juin 2021, après un revirement de position, le Conseil d'État a cassé les arrêtés ministériels qui fixent annuellement les quotas de prélèvement pour les 5 départements de PACA. Depuis, la FRC, les FDC, l'ANDCTG et l'IMPCF n'ont eu de cesse de défendre ce dossier, que ce soit auprès de la Fédération Nationale des Chasseurs, du Président de la République, que des Ministres et des élus de la République.

Comme pour les tendelles en Aveyron et en Lozère, le Collectif glu a travaillé avec le service juridique de la FNC à la rédaction d'un nouvel arrêté cadre et à la proposition d'une expérimentation scientifique, sous le contrôle d'un établissement public, l'OFB, qui permettrait d'améliorer la pratique et notamment de démontrer la sélectivité de la capture aux gluaux.

Cette proposition a été rejetée par le ministère de l'écologie qui préfère se cacher derrière la décision du Conseil d'État même si celle-ci n'a pas interdit la pratique de la glu, comme l'annoncent souvent nos détracteurs.

Le 26 septembre dernier, le Président de la Fédération Nationale des Chasseurs a rencontré le Président de la République qui a confirmé qu'aucun arrêté ne serait pris cette saison pour la glu. Le Président Macron propose la mise en application d'un dispositif de type « *bouilleurs de cru* » qui inmanquablement conduira, à terme, à la disparition définitive de notre pratique.

A ce jour, nous demandons au Ministère de préciser ses intentions sur le principe des « *bouilleurs de cru* » et nous défendons coûte que coûte la mise en place d'un arrêté pris à titre expérimental qui permettra de répondre aux attaques du Conseil d'État.

Force est de constater que depuis 3 ans, ce dossier navigue dans les eaux troubles des enjeux politiques nationaux. Néanmoins, il est incompréhensible qu'un gouvernement de la République française, qui se dit impartial dans ses décisions, refuse la mise en place d'une expérimentation scientifique, sous contrôle d'un établissement public, qui apportera la preuve des arguments avancés par les Fédérations et les pratiquants.







## BILLET D'HUMEUR ÉCRIT UN SOIR DE 30 SEPTEMBRE...

Demain, nous serons le premier octobre ! Et ce soir je suis un peu triste parce qu'en temps normal j'aurais dû être en train « *d'envisquer* » mes baguettes, en temps normal cet après-midi j'aurais sorti le « *porte-gabi* », j'aurais préparé les plastiques pour mettre entre les rangées de cages, le vieux drap pour les couvrir quand elles seront

sur mon dos pour « *monter* » à la cabane une fois arrivé au bout du chemin que j'aurais un peu nettoyé la semaine passée ! Cet après-midi encore, je serais parti en catastrophe à la droguerie juste avant qu'elle ne ferme pour acheter un flacon d'essence F, puis je serais allé au fond d'une petite restanque de vignes appartenant à mon cousin Christian, là où il y a 5 pieds de « *jacquet* » que notre grand père Hipolyte avait planté là « *esspré pour engrainer* » Cette nuit je n'aurais guère dormi... « *Pourvu qu'y fasse pas trop de vent* » « *pourvu que ça soit pas trop humide demain matin* » « *pourvu que...* » Et demain matin, j'aurais « *enfaïssé* » avec la lampe frontale et à partir de là, la magie de tous mes mois d'octobre depuis presque 50 ans aurait opéré, cette magie qui vit en moi depuis qu'un beau matin d'automne mon oncle Baptistin m'avait dit « *pitichounet, demain c'est jeudi, je te mène à la cabane avec moi !* »

Oui mais voilà... le nouveau monde est passé par là ! L'Europe, le conseil d'État, les ministres, les amis des animaux, les écolos.... Tous ces gens qui m'expliquent que finalement ce qu'on a appris de nos anciens dans nos petits villages ruraux c'est pas bon pour notre planète et qu'il est temps de passer à autre chose ! Eux savent ! Eux vont nous l'expliquer la campagne, la terre, NOTRE terre, parce que finalement nous qui sommes nés là, on n'y comprend rien...

Je suis triste ce soir parce que je repense à tous ces hommes qui m'ont montré ces gestes 1000 fois répétés et que je ne pourrai pas, à mon tour, faire voir à des « *pitichouns* » ! Merci pépé Polyte, tonton Baptistin, Christian, Fernand « *le boulanger* », Michel et Bicou.... de m'avoir permis de connaître cette chasse que j'ai dans les tripes... La plus belle de toute, la GLU ! Je parle de chasse mais c'est tellement plus que ça... Un art de vivre, un patrimoine cynégétique qui risque de disparaître, une tragédie pour nombre de nos petits chasseurs provençaux dont je fais partie en en étant tellement fier !

Je suis triste, mais je dois aussi vous avouer que je suis très en colère comme nous le sommes tous au sein du groupe de travail créé pour réécrire un arrêté cadre, tant l'impression que nous avons de nous être fait « *enfumer* » depuis le début est grande ! Je peux vous assurer que nous n'avons ménagé ni notre temps ni notre peine mais force est de constater que la planche était savonnée... Par qui ? Il est encore trop tôt pour le dire... Sommes-nous victimes d'une conjoncture plus anti-chasse que jamais ? Sommes-nous en train de servir de monnaie d'échange avec un gouvernant, soi-disant notre ami, mais qui restera dans l'histoire comme le président de la République sous lequel la chasse française aura connu le plus de défaites ? Sommes-nous les « *cocus de l'affaire* » qui allons servir à sauver les autres chasses traditionnelles ? Toutes ces questions devront dans les mois, voire les années qui viennent obtenir des réponses claires...

J'ai lu ces jours-ci que les nouveaux chasseurs étaient jeunes, avec 20 % de femmes, urbains, et adepte des réseaux sociaux... Tellement loin de ce que nous sommes et de nos pratiques ancestrales qui dérangent tant.

La chasse de demain est en marche amis cabaniers... Malheureusement, je crains fort que nous n'en fassions pas partie !

J'ai écrit ces quelques lignes vite et sans trop réfléchir parce que, quand on laisse parler son cœur, il ne faut pas trop réfléchir mais je peux vous assurer que je finis avec quelques larmes au coin des yeux... Ceux qui connaissent m'auront compris, pour les autres, s'il vous plaît, ne jugez pas sans savoir...

Marc ALLIONE  
Administrateur FDC83

## ASSOCIATIONS DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS ET AGRICOLES PRIVÉS (APFAP) DE LA RÉGION PACA – SECTION VAR



### UN BREF HISTORIQUE

#### JUILLET - AOÛT

Préoccupés par les pressions croissantes de diverses parties prenantes sur le droit de chasse et plus largement le droit de propriété, les dirigeants de la FDC83 proposent la création d'une association pour faire entendre la voix collective des agriculteurs et des forestiers sur ces questions de société.

Ils lancent ainsi un appel à travers les sociétés de chasse du département et de la région PACA.

Plus de 500 propriétaires varois manifestent ainsi leur intention d'adhérer à cette nouvelle association.

#### 9 SEPTEMBRE

Une centaine de propriétaires intéressés se retrouvent alors à Brignoles pour une présentation des statuts par Laurent Faudon, Président de la FDC 83 et Bruno Giaminardi, son Directeur. Les participants soutiennent la création de cette association.

Ils désignent les 12 membres d'un Conseil d'Administration chargé d'exécuter les formalités de déclaration et l'organisation de la première assemblée générale.

#### 27 SEPTEMBRE

Le Conseil d'Administration se réunit et nomme son bureau exécutif. Il lance deux projets prioritaires : 1/une proposition d'assurance pour couvrir les risques de responsabilité civile des membres et 2/ un panneau pour alerter le public sur le respect de la propriété privée et sur l'accès réservé aux seuls ayants droit.

En même temps, il décide de lancer un second appel à adhésion.

Tous les membres du Conseil sont bien décidés à unir leurs diverses compétences de propriétaires pour apporter de la valeur réelle à tous les adhérents.

### LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

<u>PRÉSIDENT</u>	Jean-Marcel	VEGLER	Saint-Julien
<u>VICE-PRÉSIDENT</u>	Philippe	ROUX	Vins sur Caramy
<u>2<sup>e</sup> VICE-PRÉSIDENT</u>	Laurent	SCHAERS	Rougiers
<u>SECRÉTAIRE</u>	Claude	FUSSLER	Bras
<u>SECRÉTAIRE ADJOINT</u>	Gilles	VERRET	Brignoles
<u>TRÉSORIER</u>	Morgan	DOLLA	Saint Julien
<u>TRÉSORIER ADJOINT</u>	Christine	ALEXANDRE	Transen Provence
	Michelle	AUBERT	Pourcieux
	Suzanne	BAUDINO	La Roquebrussanne
	Andre	LANZA	Grimaud
	Christian	SOUPAULT	Carnoules
	Luc	PALUN	Saint Zacharie



## OUI, LE NOMBRE FAIT LA FORCE ET LA VALEUR ! - ADHÉREZ !

Chers propriétaires forestiers et agricoles,

Nous vous invitons à rejoindre et adhérer à notre nouvelle **Associations des Propriétaires Forestiers et Agricoles Privés (APFAP)** de la région PACA – Section Var.

Nous sommes très nombreux à être inquiets de la mise en question croissante de notre liberté de gérer nos biens, que ce soient les traitements de nos cultures, nos pâturages, l'exploitation de nos bois, notre jouissance de la chasse ou de la cueillette sur nos terres.

Seuls, nous sommes presque impuissants à préserver la sécurité de nos pistes et sentiers devant ceux qui, par calcul ou ignorance, déforment le principe du bien commun pour contredire le droit inaliénable de la propriété privée ainsi qu'il est affirmé dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, qui fonde également notre Constitution Française.

Mais c'est précisément avec notre compréhension profonde de ce que nos forêts et nos terres apportent aux besoins communs tels que l'équilibre climatique, la protection de l'eau, l'alimentation et la santé, mais également la conservation de la biodiversité, que nous les gérons sagement, non pas à court terme, mais en pensant à nos enfants ainsi qu'aux générations futures.

Il est donc temps de changer la tendance de l'opinion publique, souvent sensible aux simplifications et aux exagérations. Nous, les fondateurs et premiers membres de notre association, sommes convaincus qu'il est possible de rétablir et consolider le respect de nos compétences, de nos valeurs et de nos droits de propriétaires.

### **Pour cela, il faut être nombreux.**

Par le nombre, nous serons écoutés à tous les niveaux de la société, de la politique et des médias.

Par le nombre, nous pourrons apporter à chaque membre une information et un soutien de qualité à des conditions favorables, en particulier la possibilité d'une assurance responsabilité civile et incendie déjà en cours de négociations.

Pour faciliter l'adhésion du plus grand nombre, et surtout des petites propriétés, nous nous attachons à fixer une cotisation incitative.

A ce stade, nous vous demandons de manifester votre intention d'adhérer au travers du formulaire ci-joint et d'en parler autour de vous en transmettant ce dernier aux intéressés.

Plus de 500 l'ont déjà fait, mais ensemble, soyons encore plus ambitieux !

Dans le même temps nous finaliserons les formalités d'enregistrement de l'association et la préparation de la première Assemblée Générale. Nous vous enverrons donc rapidement l'appel de cotisation 2023 pour participer directement, ou par procuration, à cette Assemblée Générale.

Merci à toutes et à tous de nous rejoindre et démontrer ainsi l'engagement de tous les forestiers et agriculteurs dans la gestion et la protection intelligentes de la nature et de la ruralité.

Elle anime nos traditions et notre vision de l'avenir.

Le Conseil d'Administration.



**Associations des Propriétaires Forestiers et Agricoles Privés (APFAP)** de la région PACA – Section Var.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

Mobile :

Adresse email :

Surface de la propriété en ha :

Nature  Forêt  Agricole

Le coupon est facilement détachable et à envoyer : **APFAP** - 21 rue Tielt 83170 Brignoles

## **LE MODE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN UNIQUE DU PERMIS DE CHASSER CHANGE EN 2023 !**

L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ A SOUHAITÉ METTRE EN PLACE UN NOUVEAU SYSTÈME DE GESTION DES INSCRIPTIONS AU PERMIS DE CHASSER. JUSQU'À PRÉSENT, LES INSCRIPTIONS ÉTAIENT MANUSCRITES. DÉBUT 2023, LES INSCRIPTIONS SE FERONT UNIQUEMENT EN LIGNE SUR NOTRE SITE INTERNET : [WWW.FDC83.COM](http://WWW.FDC83.COM)

### **Lancement du logiciel et des inscriptions le 9 janvier 2023.**

DANS L'ATTENTE, LA FÉDÉRATION EST CONTRAINTÉ DE SUSPENDRE LES INSCRIPTIONS JUSQU'À CETTE DATE.

Toutes les informations liées à ce nouveau système sont disponibles sur notre site internet [www.fdc83.com](http://www.fdc83.com).

## **FORMATION DÉCENNALE SÉCURITÉ À LA CHASSE - LANCEMENT DE LA FORMATION EN DISTANCIEL !**

### Pour rappel

Cette formation est une remise à niveau décennale obligatoire portant sur les règles élémentaires de sécurité dans le but de réduire le nombre d'accidents. La Fédération agit au service des chasseurs pour leur sécurité et celle des autres usagers de la nature.

### Pour qui ?

- Les titulaires d'un permis de chasser depuis plus de 10 ans,
- Les adhérents à la Fédération départementale des chasseurs du Var

Chaque chasseur titulaire d'un permis de chasser devra, dans un délai de 10 années, soit avant le 05 octobre 2030, satisfaire à cette obligation réglementaire sous peine de ne plus pouvoir valider son permis.

### Formation décennale sécurité à la chasse

La loi chasse de 2019 impose aux Fédérations de former chaque année 10 % de leurs adhérents. Pour notre département 1 500 chasseurs doivent être formés annuellement puisque 15 000 permis ont été validés pour la saison 2021/2022.

La Fédération a souhaité convoquer en priorité les présidents de sociétés, les chefs de battues, les suppléants et leurs chefs de lignes.

Au 21/10/2022 :

- ✓ 24 sessions de formation organisées pour 814 chasseurs formés.

### **Programme de la formation :**

Cette formation, gratuite, d'une durée de 2h30 ne se solde pas par un examen. Elle consiste en un rappel théorique au travers de la projection d'un diaporama, identique au niveau national :

Quatre modules sont présentés dans ce diaporama :

- Module 1 : Bilan des accidents de chasse
- Module 2 : Reconstitution d'accidents réels par Cinétir et analyses de leurs causes
- Module 3 : Consignes de sécurité individuelles et éléments balistiques
- Module 4 : Présentation de la Fédération des Chasseurs et des règles de sécurité dans le Département.

## COMMENT S'INSCRIRE ?

### EN DISTANCIEL :

Depuis chez vous (accessible avec une connexion internet), ne fonctionne pas sur smartphone. Se rendre sur notre site internet [fdc83.com](http://fdc83.com) :

Menu : Service en Ligne > Formation décennale sécurité

La formation en ligne se déroule en 4 modules distincts, que vous pouvez réaliser à votre rythme, (lien valable 3 mois). Chaque module est validé par un questionnaire. Une fois la formation terminée, la date de la formation est enregistrée dans nos fichiers et figurera sur votre validation du permis de chasser à compter de la saison suivante.

Pour les personnes qui ont déjà participé à la formation, la date figurera sur leur volet de validation 2023/2024. Cette formation est une démarche positive et non une contrainte,

AUCUN GIBIER, AUCUN TROPHÉE NE VAUT UNE VIE HUMAINE.

### EN PRÉSENTIEL :

En salle avec un formateur, selon disponibilité.

S'inscrire en ligne sur notre site internet [fdc83.com](http://fdc83.com)

Menu : Service en Ligne > Formation décennale sécurité

Si aucune date n'apparaît, reconnectez-vous ultérieurement pour voir si de nouvelles dates sont programmées.

**Attention : si vous optez pour la formation en distanciel, il est impossible de revenir à une formation en présentiel.**

**ARMURERIE PACA**  
Rte des Vernèdes  
Puget sur Argens  
Tél. : 04.94.96.92.06

OUVERT  
DU MARDI  
AU SAMEDI  
DE 9h30 à 12h30  
14h30 A 19H

**ENTREPRISE GIANNONI**

Clôture anti-gibiers  
Clôture rigide  
83830 CALLAS

Parc pour gibiers  
Pose de clôture  
électrique

06 64 95 11 19

**Lapins purs sauvages  
de reprise Espagne**

**Bernard Martin**

E-mail : [bernardmartin30@outlook.fr](mailto:bernardmartin30@outlook.fr)  
Tél : 06.22.59.12.47

N° opérateur : 30 2003 01  
Certificat de capacité A et B  
N°F72-117-40-115 - N° agrément DDAF 30241

# Zoom sur ...

## SIMULATEUR DE TIR

CHERS AMIS CHASSEURS, LA FDC83 EST DOTÉE D'UN CINÉ-TIR. CE SIMULATEUR DE TIR A ÉTÉ ACQUIS PAR LA FÉDÉRATION AFIN D'APPORTER UNE AMÉLIORATION AUX TIRS POUR LES CHASSEURS VAROIS. EN EFFET, CE SIMULATEUR MET LE CHASSEUR DANS DES SITUATIONS RÉELLES DE CHASSE DANS DES BIOTOPES DIFFÉRENTS. SUR UN ÉCRAN DE 8 X 3, CE SIMULATEUR PERMET L'ANALYSE TECHNIQUE POUSSÉE DU TIR, SUR CIBLES FIXES OU MOBILES. CES EXERCICES NOUS PERMETTENT D'AMÉLIORER NOS PERFORMANCES DE TIR EN TRAVAILLANT SUR LA RAPIDITÉ, LA SÉCURITÉ, LE MOUVEMENT ET LA TRAJECTOIRE DE NOS ARMES, SUR L'AVANCE NÉCESSAIRE À PRENDRE SUR UN GIBIER COURANT OU EN VOL, ET BIEN D'AUTRES SITUATIONS.



Différents scénarios sont possibles, chasse en battue, au poste ou à l'avant, petits et grands gibiers. Toutes ces actions de chasse peuvent se faire dans différents paysages. Tous les paramètres, ou presque, sont réglables : distance et trajectoire de l'animal, distance entre le chasseur et le gibier. Il y a également possibilité d'ajouter ou enlever des obstacles.

On peut aussi paramétrer le calibre et le type de munitions que nous avons l'habitude d'utiliser, pour une simulation encore plus poussée et précise.

D'ailleurs, une arme factice est fournie. Le tireur peut aussi utiliser sa propre arme qu'il faudra équiper au préalable d'un capteur, mais l'arme fournie est déjà bien adaptée à toutes les situations.

Le tir n'étant pas à balles réelles, le bruit de la détonation est atténué et restitué par des haut-parleurs dont le son est réglable ; il n'y a pas de déchets produit et pas de munitions à acheter.

Outre l'amélioration du tir, le ciné-tir est aussi un atout pour la sécurité puisque de nombreux scénarios intègrent des situations où les tirs dangereux doivent être évités, avec par exemple, des chasseurs postés et des jalons matérialisés représentant la zone de 30° où le tir est interdit. Ce ciné-tir est aussi un outil lors des stages alternatifs aux poursuites pénales (convention pour la mise en œuvre de stages de sensibilisation à la sécurité des chasseurs et des tiers).



Très lucrative et conviviale, n'hésitez pas à contacter la fédération du Var afin d'organiser des séances gratuites avec un groupe composé d'une dizaine de personnes. Le personnel de la FDC83 ou votre Administrateur se feront un plaisir de vous assister.

Rolland MOUTTE  
Administrateur de la FDC83



## RENDEZ-VOUS ANNUEL ENTRE CHASSEURS ET NON CHASSEURS 9<sup>e</sup> ÉDITION

Le dimanche 16 octobre 2022, onze associations locales de chasse BORMES, BRIGNOLES, CARCES, COGOLIN, COTIGNAC, DRAGUIGNAN, FREJUS, LE LUC, NEOULES, TRIGANCE, VINS et la société de chasse privée de CANJUERS ont accueilli une cinquantaine de participants à l'opération nationale « *Un dimanche à la chasse* » relayée dans le Var par la fédération départementale des chasseurs.

Cette opération destinée à mieux faire connaître notre discipline auprès du grand public et à redorer l'image des chasseurs, a attiré des personnes âgées de 12 à 77 ans, majoritairement des hommes (70 %).

Cette année, un invité de marque est venu découvrir notre loisir, à savoir Monsieur le député Philippe LOTTIAUX.

Cette journée a rencontré un franc succès et cerise sur le gâteau, une poignée de participants a souhaité s'inscrire à l'examen du permis de chasser.

Retrouvez ci-après le récit de deux sociétés organisatrices.

Société de Chasse  
« **LESQUIROOU** »

### **LA SOCIÉTÉ DE CHASSE DE L'ESQUIROOU DU LUC EN PROVENCE A PARTICIPÉ POUR LA DEUXIÈME FOIS À L'OPÉRATION « UN DIMANCHE A LA CHASSE » ORGANISÉE PAR LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS DU VAR QUI FÊTE SA 9<sup>e</sup> ÉDITION.**

A cette occasion, nous avons eu l'honneur de recevoir notre député de la 4<sup>ème</sup> circonscription du Var, en la personne de Monsieur Philippe LOTTIAUX. Cette initiative consiste à proposer aux non-chasseurs qui le souhaitent de se plonger, pour une matinée, au cœur d'une partie de chasse telle qu'elle est pratiquée sous ses formes les plus diverses dans notre département. Munis de leur gilet orange, de bonnes chaussures et d'un solide pantalon, les participants ont accompagné les chasseurs.

Les représentants de la société de chasse ont accueilli les participants et les ont invités à rejoindre la cabane de chasse pour le café et le croissant de bienvenue ainsi que la présentation de la journée. La partie de chasse s'est déroulée uniquement le matin dans les plaines et forêts de la commune. Chaque participant était accompagné d'un ou plusieurs chasseurs confirmés connaissant très bien le territoire. A midi, tout le monde s'est réuni. Le bilan de la matinée a été réalisé par les représentants de la Société de chasse et a donné lieu à des échanges entre chasseurs et non-chasseurs. Un repas convivial a été partagé avec des produits de venaison (terrines de sanglier, salmis de bécasse et côtelette de sanglier) afin de poursuivre les discussions. A l'issue de la journée, chaque participant est reparti avec un livret pédagogique et différents documents présentant la faune dans le Var et sa gestion conduite par les chasseurs du département ; ainsi que quelques informations relatives à la sécurité ou à la relation entre usagers des milieux naturels.



Association Communale  
De Chasse  
De Vins Sur Caramy

## UN DIMANCHE À LA CHASSE

POUR LA DEUXIÈME ANNÉE DE PARTICIPATION À CETTE JOURNÉE DE PARTAGE ET DE DÉCOUVERTE, CE FUT UNE NOUVELLE FOIS UNE RÉUSSITE AVEC PAS MOINS DE NEUF INSCRITS ; ON NOTAIT SURTOUT DANS LA LISTE 3 FEMMES ET TROIS ADOLESCENTS.

Le rendez-vous était fixé ce dimanche matin à 7h00 au café du village, avant de guider nos néophytes jusqu'à notre lieu habituel de rendez-vous de chasse "le Carreau de la mine".

Une magnifique journée s'annonçait, aidée par un temps digne d'un été indien. Jean-Marc et Marie-José s'étaient occupés de préparer une table bien accueillante avec viennoiseries, thé, café et chocolat chaud. Une vingtaine de chasseurs se sont joints à nous pour participer à cette journée.

Après avoir enregistré tous les participants sur le carnet de battue, complété d'une signature, c'est avec un discours de bienvenue que le président Nicolas Roux lançait cette journée. Pour ma part, en tant que chef de battue, je donnais les consignes de sécurité et je revenais en quelques mots sur l'importance du droit de la chasse que l'on détient depuis le 04 août 1789. Ces valeurs sont mises à mal de nos jours, et nous avons de plus en plus de mal à les protéger et les conserver. C'est pour cela que nous devons multiplier nos efforts communs pour défendre ce droit ancestral.

J'attribuais ensuite les postes à chaque participant, les chefs de lignes devant se charger une fois dans la colline de placer chacun, sans oublier d'avoir au préalable matérialisé l'enceinte de notre battue par la pose des panneaux de signalisation.

Quatre équipes de chiens étaient lâchées, peu de bêtes étaient au rendez-vous, mais

tout de même un beau récital était donné. Toute la matinée, et sans aucun souffle d'air, tous les participants ont pu profiter du concert. Les années se suivant mais ne se ressemblant pas, une belle bête se présenta au mirador de la chaîne et d'une magistrale balle d'épaule, Manu fit un carreau ! Par la suite, Tony laissa sa chance à une bête déjà noire mais encore trop petite ; Michel loupa une bête rousse et Jean-Baptiste, un chevreuil. Déjà midi retentissait à l'église du village, un seul Sus Crofa était à terre, mais quelle belle matinée...

Ensuite, quoi de plus normal que de se retrouver dans notre local " le Jas dei Cassaire" pour y partager le verre de l'amitié, sachant que la braise n'attendait plus que nos grillades pour se mettre à table.

Et là, nous avons continué à partager nos valeurs avec les invités ; des histoires, des hommages aux anciens, des exploits... ont animé tout le repas.

En fin après-midi, tous nos invités nous ont quittés avec une jolie part de sanglier, mais aussi et surtout avec la tête remplie d'images, de sons et d'histoires inoubliables.

Voilà le récit d'une magnifique journée comme nous les aimons ; transmettre, partager et initier ... Voilà ce qu'est la chasse et ce que sont les chasseurs !

Sans oublier de remercier : Roland, Bob, Jean-Marc, Julien, André, Yvon, Nico, Philippe, Tony... et tous les chiens.



Philippe ROUX

Association Communale De Chasse De Vins Sur Caramy



## LA CONFÉDÉRATION NATIONALE DES GARDERIES PARTICULIÈRES ET DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL (83), DEUX REPRÉSENTANTS POUR LA REPRÉSENTER :

MESSIEURS STÉPHANE SERNA ET FRANÇOIS MITRAN QUI RELAIENT TOUTES MODIFICATIONS OU LOIS NOUVELLES, DÉCRETS, ETC. LE PRÉSIDENT ASSURANT UNE VEILLE JURIDIQUE JOURNALIÈRE !

Une association loi 1901, appelée "Amicale des Gardes Particuliers", dont tous les adhérents sont membres de la CNGPPE et dont le siège social se situe :

RD 554 route de la Farlède, 83210, Solliès-Ville. Tel : 06 12 35 52 97.

Mail : fmitran@orange.fr,

Siren : 87956080, déclarée en préfecture de Toulon, N° W832019124 Journal officiel N° : 20190016

Les gardes adhérant à l'association œuvrent principalement aux activités statutaires consacrées spécialement à la protection de l'environnement en général.

Ils veillent à la prévention des infractions et à l'application de la loi et des règlements en vigueur, assurent une mission de surveillance (sécurité, sûreté et tranquillité) pour la prévention des vols, dégradations, jets de détritrus, incendie et assistance aux personnes.

Leur mission consiste également à former les nouveaux gardes, à leur faire faire des remises à niveaux, contrôler leurs connaissances et leur assurer un suivi permanent pendant et à l'occasion de leur fonction, leur apporter l'aide technique juridique et administrative dont ils auraient besoin.

Nous pouvons vous apporter notre aide afin de trouver des propriétaires de domaine, des sociétés de chasse ainsi que des communes pour exercer vos missions.

Nous participons également à de nombreuses manifestations sportives, environnementales, cynégétiques et culturelles.

Nous allons compléter nos connaissances en formant nos adhérents aux gestes de premiers secours ainsi qu'à l'utilisation du défibrillateur.

Nous mettrons nos compétences au service la FDC83 et nous œuvrerons pour une chasse sécurisée, disciplinée et exemplaire.



## LES CHASSEURS DU GIC SIOU BLANC S'ENGAGENT DANS LA GESTION CYNÉGÉTIQUE ET POUR LA BIODIVERSITÉ.

TOUS LES ACTEURS DE LA NATURE FONT LE CONSTAT DES SÉCHERESSES SUCCESSIVES QUI DÉVASTENT LA PROVENCE SAISON APRÈS SAISON, ÉPISODE DE CANICULE APRÈS CANICULE COMME CELLE QUE NOUS VENONS DE SUBIR CET ÉTÉ.

LES CHASSEURS, TRÈS CERTAINEMENT MIEUX QUE QUICONQUE, SAVENT COMBIEN L'EAU EST PRÉCIEUSE À TOUTE FORME DE VIE, FAUNE ET FLORE CONFONDUES. L'EAU, C'EST LA VIE, ET ELLE EST PLUS QUE JAMAIS PRÉCIEUSE POUR LA PRÉSERVATION DU VIVANT DANS NOS COLLINES PROVENÇALES.

EST-IL NÉCESSAIRE DE RAPPELER À NOS DÉTRACTEURS QUE LA PRÉSENCE DE L'EAU BÉNÉFICIE À TOUTES LES ESPÈCES DE NOS TERRITOIRES ARIDES, QUE CELLES CI SOIENT CHASSABLES OU NON.

Le GIC Siou blanc qui depuis 1986 s'étend sur 1 410 ha répond aux préoccupations et obligations qui nous lient par AOT au Conseil Départemental du Var.

C'est à l'initiative de son président, Pierre RAPISARDA, que 15 000 € ont été investis cette saison pour la réalisation de deux abreuvoirs de grandes capacités de plus de 60 000 litres chacun.

La réalisation a été confiée à une entreprise de travaux publics.

Le complément de remplissage juin/juillet/août sera régulier au moyen d'un prestataire de services disposant de moyens lourds de transport citerne adaptés .

Situés sur des bassins versants bien intégrés dans l'environnement, ils prendront peu à peu place comme de véritables retenues d'eaux collinaires.

Il est donc très important de noter que cette conjugaison de moyens, ainsi que notre parfaite connaissance de ce massif, ne pourront que profiter à toute la faune endémique et au gibier de repeuplement (perdrix, faisans, lièvres) que nous surveillons avec attention.

Mais aussi, car c'est une grande surprise, aux grands cervidés (cerfs, daims, chevreuils) qui semblent bien se développer dans ce biotope particulier.



En conclusion, et par les temps qui courent, où de toute part la chasse est attaquée, il est bon de préciser que seuls les chasseurs savent se mobiliser et investir de leur temps et des moyens financiers au service de l'écologie concrète. Partout en France, dans tous les territoires dont ils ont la charge.

Nos remerciements iront à ceux qui sont à l'origine du GIC Siou Blanc, nos adhérents fidèles, les fondateurs et hommes politiques de l'époque, sensibles aux valeurs patrimoniales et traditionnelles de la chasse provençale.

Au responsable technique du Conseil Départemental qui nous soutient et nous éclaire de ses conseils et recommandations.

Sans omettre Marc MEISSEL président d'honneur

de la FDC83 qui a largement contribué à la création de ce GIC.

Et tout particulièrement, une pensée reconnaissante pour l'un de ses plus ardents défenseurs « *Jeannot* » Jean Mathieu Michel, le regretté Maire de Signes.

L'avenir de la chasse passera par des politiques pérennes de gestion durable et nous allons continuer le combat.

Pour le GIC Siou Blanc,  
Daniel STEGER

## LES PETITS BLEUS DE GASCOGNE DES COTEAUX VAROIS, DE DOMINIQUE ET ANTOINE CALLEGARIN



### 1. LA CHASSE AU LIÈVRE : PLUS QU'UNE PASSION, UN ART DE VIVRE.

Nous résidons à Tavernes, commune du Haut Var. La meute est découpée sur la commune de Tavernes et Montmeyan où la végétation est dense, accidentée et empierrée, ainsi que sur les terres de Malassoque dans les Alpes de Haute Provence. Ces terres touchent les basses gorges du Verdon, où le terrain est physiquement difficile pour les chiens. Mais c'est un magnifique territoire de chasse, très vaste, où les chiens peuvent s'exprimer sans limite.

Après trois ans de brevets de chasse avec d'excellents résultats, nous avons obtenu 2 610 points. Sur nos trois meilleurs brevets de chasse, nous finissons meilleure meute de Petit Bleu de Gascogne de France. Pour couronner le tout, nous sommes sélectionnés pour la Coupe de France sur lièvre, laquelle se déroulera dans l'Aveyron, sur le Larzac, à Millau le 16, 17, 18 et 19 Février 2023.

C'est un très grand honneur pour nous de pouvoir participer à cet événement et de pouvoir représenter le Var et notre Club de race du Bleu de Gascogne.

### 2. NOTRE PALMARÈS : UN PALMARÈS QUI SE VEUT TRÈS SATISFAISANT DEPUIS 33 ANS DE SÉLECTIONS:

- ♦ Champion de France AFACCC 2014 à Roquefort sur Souzou
- ♦ 5 fois sélectionnés en finale AFACCC Lièvre
- ♦ Champion de France SCC 2015 sur Lièvre
- ♦ 11 CACTS en brevet de chasse
- ♦ 4 « Excellent » et plusieurs « Très bon » en brevet de chasse
- ♦ 14 Champions de France de conformité au standard

### 3. NOTRE SÉLECTION POUR UN CHIEN DE LIÈVRE :

Le Petit Bleu correspond à ce que nous recherchons chez le chien de lièvre : un chien très requérant, avec une grande finesse de nez, très appliqué, avec un esprit d'initiative, une belle gorge, chassant d'un train soutenu, capable d'enchaîner les chasses et très résistant. Nous sélectionnons nos chiens sur la morphologie, avec de bons aplombs et des reins assez courts. Ceci est très important pour pouvoir justement chasser plusieurs jours de suite.

Le standard du Petit Bleu au niveau de la taille se situe de 50 à 56 cm pour la femelle et de 52 à 58 cm pour les mâles. C'est une bonne taille pour la chasse au lièvre.

Le Petit Bleu chasse le lièvre avec passion et aime cette voie. Cela permet de pouvoir les créancer plus aisément. Pour nous, la créance fait partie intégrante de la qualité de l'acte de chasse.



## **Brevet Grand Gibier 2023**

Préparation sur 5 samedis :

Samedis 04 mars 11 mars 18 mars 25 mars à Brignoles, salle de la FDC83.  
Formation au tir 08 avril. Épreuve de tir le 16 avril. Brevet blanc le 23 avril

**Examen le samedi 29 avril 2023**



Dans le but d'aider les chasseurs à améliorer leurs connaissances et leur qualification en matière d'espèces de grand gibier, armes et munitions, réglementation, forêt et sylviculture, flore et petites faunes sauvages. Il n'est pas obligatoire, mais il constitue une réelle et sérieuse référence cynégétique.

### **C'est quoi ?**

Ce brevet est un test auquel chacun peut se soumettre librement. Son détenteur aura fait la preuve de connaissances étendues et d'une expérience pratique dans le maniement des armes de chasse.

Il recevra un diplôme et un insigne au logo du brevet grand gibier.

Il comporte deux épreuves :

- ✓ une épreuve de tir sur cible fixe et mobile (sanglier courant),
- ✓ une épreuve théorique de contrôle des connaissances sur diapositives avec questions à choix multiples (130 questions)

Pour obtenir le brevet, le candidat doit satisfaire aux deux épreuves.

Deux catégories sont prévues :

- ✓ le brevet grand gibier 1<sup>er</sup> Degré, insigne Argent 100 questions
- ✓ le brevet grand gibier 2<sup>ième</sup> Degré ou "Brevet de Gestionnaire" insigne Or 30 questions

**Pour toutes informations contacter:**

**Sébastien Jacques:**

**Mail : [sebasceli0883@gmail.com](mailto:sebasceli0883@gmail.com) - Tel : 06.09.20.16.69.**

## **- CONCOURS À VENIR -**

### **BREVET DE CHASSE**

24, 25 et 26 février 2023 Brevet de chasse à Cogolin, organisé par les sociétés de chasse et le club Griffon Nivernais

Pour les engagements

Contacteur : Christian MASUEZ au 06 61 55 63 05

Restauration sur place, pour réserver

Contacteur : Patrick PATACCHINI au 06 15 96 23 87

ou au 06.95.11.18.54

### **CONCOURS DE MEUTE**

- 25 et 26 février 2023 Concours de meute SANGLIER à Chateaudouble, Draguignan, Figanières, Ampus, Montferrat, Callas

Contacteur : Alain ZACHEI au 06.70.84.69.29

- 24, 25 et 26 mars 2023 Concours de meute LAPIN à Carcès

Contacteur : Christophe OLIVERO au 06.82.36.05.46



## BULLETIN D'INSCRIPTION AU BREVET GRAND GIBIER 2023

### Renseignements à fournir par chaque candidat(e)

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
 Sexe :  M  F  
 Date de naissance :    /    /    Age :    ans  
 Adresse complète : \_\_\_\_\_  
 Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
 Téléphone : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_  
 Mail : \_\_\_\_\_ Profession : \_\_\_\_\_

Je suis candidat(e) et m'engage à respecter la charte des chasseurs de Grand Gibier de l'ANCGG.

Je suis intéressé(e) par le :  Brevet - tir  Brevet - arc  Brevet - Vènerie

**Inscription, Brevet Grand gibier** : incluant la revue Grande Faune pour 12 mois ;  
l'adhésion à l'ADCGG 83 ; la formation au tir (sécurité, maîtrise de l'arme, précision)

**Je joins à ce courrier un chèque pour mon inscription de 95 €**

**Pour les nouveaux permis et les moins de 25 ans : Adhésion + Formation tir**

**45 € sont à régler. L'inscription est prise en charge par l'AD.**

Je souhaite également commander: Le livre de Formation sur le Brevet 25€

Les chèques sont à libeller à l'ordre de l'ADCGG 83 et à retourner avec le bulletin d'inscription à : **Sébastien Jacques 7, chemin des Violettes 83136 Garéoult**

Mail : [sebasceli0883@gmail.com](mailto:sebasceli0883@gmail.com)

Téléphone : 06.09.20.16.69

## Environnement Clôture

Votre spécialiste dans le Var et en PACA  
Clôture spéciale protection gros gibier,  
résidentielle, agricole  
Fourniture seule ou avec pose

Tél. : 06.72.19.65.15

Mail. : [environnement.cloture@gmail.com](mailto:environnement.cloture@gmail.com)



SNEP DOS SANTOS  
ENVIRONNEMENT

Travaux forestiers, travaux rivières,  
travaux agricoles, travaux de terrassement

06.18.00.53.42 – [snep-dos.santos@orange.fr](mailto:snep-dos.santos@orange.fr)

Ami, dis-moi pourquoi,  
Tu sembles avoir pour moi  
Toujours tant d'amitié.

...  
Pourquoi, dans ton regard  
Je vois souvent briller  
Tant d'amour et de fidélité.

...  
Pourquoi, lorsque je t'accueille  
Un jour sous mon toit,  
Les grands et les petits  
Eprouvent tant de joie.  
...

Pourquoi, lorsque je suis,  
Dans la vie menacé,  
Sembles-tu, toujours toi,  
Prêt à me protéger.

...  
Pourquoi, le soir, lorsque  
Je rentre enfin chez moi  
Toujours si fatigué,  
Viens-tu si gentiment  
Te coucher à mes pieds.  
...

Ah ! Laisse moi te dire  
Ici, combien de toi,  
Je peux, penser de bien  
Toi, mon unique ami,  
Mon chien.

« Le Thoronet »  
Paul CAMAIL



## Nécrologie - Hommage



### JACQUES CANNOLE

Enfant du pays, il travaillait dans la mine de bauxite.

La chasse ... C'était comme une seconde nature pour lui.

Dès son enfance il a mené les chiens en commençant par ceux de son père et de son frère Robert.

La passion du chien courant est venue en chassant avec Paul ORSINI grande figure varoise de la chasse au sanglier.

C'est en 1959 qu'il a commencé à chasser le sanglier. À l'époque il y avait une battue aux sangliers qui chassait sur les communes de Mazaugues, Belgentier et Meounes.

Sa passion l'a amené à siéger au Conseil d'Administration du Syndicat des Chasseurs et des Propriétaires de Mazaugues (SCPM) pendant 40 ans. Il discutait avec tout le monde et était toujours serviable.

Il a contribué à la création du GIC d'Agnis. Marcheur infatigable, Jacques connaissait ces deux territoires qu'il a arpenté pendant plus de 60 ans comme sa poche.

Il a participé aux captures de chevreuil et de chamois en vue des lâchers de gibier sur la commune de Mazaugues. C'est une figure du monde cynégétique qui est parti... Il laisse un grand vide !

Adieu Jacques – Repose en paix



### DANIEL MICHELIS

Il nous a quittés ce mois de juillet 2022. Il aura été notre président de la « Transianne » durant 42 ans.

C'était un chasseur dans l'âme, plus qu'une passion, c'était pour lui un sacerdoce. Toujours sur le terrain, prêt à diffuser ses conseils aux jeunes. Attentif à tout ce qui pouvait se passer au sein de sa société. Il connaissait les moindres recoins du territoire de chasse de la commune de Trans. Il aimait les animaux et respectait le gibier. Discret il savait écouter les gens et adorait l'ambiance de la battue...

Une longue maladie l'a emporté vers d'autres territoires de chasse. Il nous manque énormément...

Adieu Président – Adieu l'Ami



Fédération Départementale des Chasseurs

du Var (83)

### Le changement d'heure d'été a été appliqué.

La chasse est autorisée de jour, c'est-à-dire 1h avant l'heure légale de lever du soleil et 1h après son coucher au chef lieu du département.

Pour le gibier d'eau chassé à la passée, c'est 2h avant l'heure légale de lever du soleil et 2h après son coucher.

#### Domaine de Villonne

##### Var (83). Domaine la Villonne, Sant-Maximin

Chasse à la journée ou à la demi-journée sur un territoire clôturé et plat. Faisans et perdreaux de l'ouverture à la fermeture générale.

Fusils limités. Entraînement des chiens en inter-saison. Avantages pour groupes et CE. Abonnement saison. Tél. 06.09.44.48.50

#### Chasse d'exception Camargue

480 ha zones humides. Canards de haut vol, gibier d'eau naturel. Tableaux non limités. Excellent rapport qualité/prix : 500 €/journée repas inclus.

Ambiance conviviale, grand moment de plaisir.

Tél : 06.19.58.48.84

Site : [www.chasse-du-domaine-de-canavere.com](http://www.chasse-du-domaine-de-canavere.com)

#### Élevages de gibiers « Les Châtaigniers »

Lapins de garenne pure souche repris en parc sur herbe. Qualité extra. Repeuplement et adaptation garantis. Livraison France entière.

Documentation sur demande au 06 82 28 12 19 et sur notre site : [www.elevagedeschataigniers.fr](http://www.elevagedeschataigniers.fr)



## HEURES LÉGALES DE LEVER ET DE COUCHER DU SOLEIL A TOULON

DECEMBRE 2022			JANVIER 2023			FEVRIER 2023		
J 1	7:47	17:02	D 1	8:08	17:11	M 1	7:52	17:48
V 2	7:49	17:01	L 2	8:08	17:12	J 2	7:50	17:49
S 3	7:50	17:01	M 3	8:08	17:13	V 3	7:49	17:50
D 4	7:51	17:01	M 4	8:08	17:14	S 4	7:48	17:52
L 5	7:52	17:01	J 5	8:08	17:15	D 5	7:47	17:53
M 6	7:53	17:01	V 6	8:07	17:16	L 6	7:46	17:54
M 7	7:54	17:01	S 7	8:07	17:17	M 7	7:45	17:56
J 8	7:55	17:00	D 8	8:07	17:18	M 8	7:43	17:57
V 9	7:55	17:00	L 9	8:07	17:19	J 9	7:42	17:58
S 10	7:56	17:00	M 10	8:07	17:20	V 10	7:41	18:00
D 11	7:57	17:01	M 11	8:06	17:21	S 11	7:40	18:01
L 12	7:58	17:01	J 12	8:06	17:22	D 12	7:38	18:02
M 13	7:59	17:01	V 13	8:06	17:23	L 13	7:37	18:04
M 14	8:00	17:01	S 14	8:05	17:24	M 14	7:35	18:05
J 15	8:00	17:01	D 15	8:05	17:26	M 15	7:34	18:06
V 16	8:01	17:01	L 16	8:04	17:27	J 16	7:33	18:08
S 17	8:02	17:02	M 17	8:04	17:28	V 17	7:31	18:09
D 18	8:02	17:02	M 18	8:03	17:29	S 18	7:30	18:10
L 19	8:03	17:03	J 19	8:03	17:31	D 19	7:28	18:12
M 20	8:04	17:03	V 20	8:02	17:32	L 20	7:27	18:13
M 21	8:04	17:03	S 21	8:01	17:33	M 21	7:25	18:14
J 22	8:05	17:04	D 22	8:01	17:34	M 22	7:24	18:15
V 23	8:05	17:04	L 23	8:00	17:36	J 23	7:22	18:17
S 24	8:06	17:05	M 24	7:59	17:37	V 24	7:21	18:18
D 25	8:06	17:06	M 25	7:58	17:38	S 25	7:19	18:19
L 26	8:06	17:06	J 26	7:57	17:40	D 26	7:17	18:21
M 27	8:07	17:07	V 27	7:56	17:41	L 27	7:16	18:22
M 28	8:07	17:08	S 28	7:56	17:42	M 28	7:14	18:23
J 29	8:07	17:09	D 29	7:55	17:44			
V 30	8:07	17:09	L 30	7:54	17:45			
S 31	8:07	17:10	M 31	7:53	17:46			

Ayant un avoir de 2 800€ dans le magasin « Le Pistolier » à la Garde, non remboursable, je cherche un chasseur intéressé par un achat dans ce magasin. Nous pouvons discuter de votre achat en échange de mon avoir, avec éventuellement une petite négociation. Merci de me contacter au 06 23 35 48 38 ou par mail : [eric.scheuer12@gmail.com](mailto:eric.scheuer12@gmail.com)

# DECATHLON

FREJUS - TRANS EN PROVENCE - TOULON - OLLIOULES

19€

## SOLOGNAC

### PANTALON REGULAR HOMME - STEPPE 300 NOIR

Conçu pour tous les types de chasse par temps sec.

Pantalon résistant grâce aux coutures robustes, pratique grâce à sa ceinture élastique pour plus de confort et ses 5 poches dont une zippée.

Réf : 8155549



9€

## SOLOGNAC

### T-SHIRT MANCHES COURTES RESPIRANT CHASSE HOMME - 100 VERT CLAIR

Conçu pour la chasse et l'observation de la faune par temps chaud.

Léger et respirant, avec ce t-shirt la transpiration s'évacue vers l'extérieur pour vous laisser au sec.

Réf : 8669600



19€

## SOLOGNAC

### BERMUDA 500 GRIS

Conçu pour la chasse et l'observation de la faune par temps chaud.

Bermuda très résistant, pratique avec ses 2 poches cargo et sa poche zippée. La taille semi-élastiquée s'adapte à toutes les morphologies et offre un meilleur maintien.

Réf : 8355977



40€

## SOLOGNAC

### GILET CHASSE RESPIRANT HOMME - 520 MARRON V2

Conçu pour la chasse au petit gibier par temps sec, ce gilet de chasse léger favorise la circulation de l'air grâce aux micro-trous laser et au tissu mesh.

Concrètement, le retravail de sa conception le rend plus respirant et confortable.

Réf : 8588849



25€

## SOLOGNAC

### CHAUSSURES CHASSE RESPIRANTES MARRON CROSSHUNT 100 BASSE

Les chaussures non imperméables tige basse faites pour toutes les pratiques de chasse et activités extérieures

Avec sa tige en partie croûte de cuir, sa semelle et son insert en EVA et son renfort tout autour du pied, chassez, travaillez, vagabondez dans les bois par temps sec dans le plus grand confort.

Réf : 8642087



30€

## SOLOGNAC

### CHEMISE MANCHES LONGUES LÉGÈRE ET RESPIRANTE CHASSE HOMME - 520 MARRON

Nos concepteurs chasseurs ont développé cette chemise manches longues légère et respirante pour apporter plus de confort pendant vos sorties chasse.

Chemise composée de polyamide à 100 % pour plus d'évacuation de la transpiration, avec renfort aux épaules, manches remontables, double col et aérations dans le dos et sous les aisselles.

Réf : 8642087

